



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 35 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 20

Votants..... 25

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 3. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Compte administratif 2018

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Le 11 avril,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des Oyats située sur la commune du Bois Plage en Ré, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,

Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

La Flotte : M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

Loix : M. Frédéric GUERLAIN,

Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

St. Clément des Baleines

Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,

St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

M. Gilles DUVAL (donne pouvoir à M. Michel AUCLAIR), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Michel OGER), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAÎTRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON), Mme Chantal ZELY-TORDJMANN (donne pouvoir à M. Patrice DECHELETTE).

Secrétaire de séance : M. Henry-Paul JAFFARD.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201935-BF
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 35 - 11.04.2019

En exercice... 26

Présents..... 20

Votants..... 25

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 3. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Compte administratif 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 à L.1612-20,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable depuis le 1^{er} janvier 1999,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 1^{er} avril 2019,

Considérant que le compte administratif est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin :

- d'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget,
- d'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif est appuyé d'un état des dépenses engagées non mandatées et des restes à réaliser concernant les sections d'investissement et de fonctionnement. L'état des dépenses engagées non mandatées est établi à partir de la comptabilité des dépenses engagées.

Le compte administratif 2018 du budget principal se présente comme suit :

	Réalisé 2018	Reste à réaliser	Total
Dépenses de fonctionnement	23 262 559.95	0.00	23 262 559.95
Recettes de fonctionnement	26 946 403.44	0.00	26 946 403.44
Résultat antérieur	3 836 944.96		3 836 944.96
Résultat de la section de fonctionnement	7 520 788.45	0	7 520 788.45
Dépenses d'investissement	2 413 164.49	7 134 961.01	9 548 125.50
Recettes d'investissement	6 740 399.35	4 662 990.00	11 403 389.35
Résultat antérieur	- 5 317 025.17		- 5 317 025.17
Résultat de la section d'investissement	- 989 790.31	- 2471 971.01	- 3 461 761.32
Résultat de clôture	6 530 998.14	- 2471 971.01	4 059 027.13

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201935-BF
Reçu le 12/04/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 11 avril 2019

DÉLIBÉRATION

N° 35 - 11.04.2019

En exercice ... 26

Présents..... 20

Votants..... 25

Abstention 0

AFFAIRES GÉNÉRALES 3. FINANCES BUDGET PRINCIPAL Compte administratif 2018

Il est procédé à la désignation du président chargé du vote du compte administratif.

A l'unanimité des membres présents, Monsieur Léon GENDRE, Conseiller Communautaire et doyen d'âge, est désigné pour faire procéder au vote du compte administratif.

Monsieur le Président, Lionel QUILLET, quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'adopter le compte administratif 2018 du budget principal dont les montants concordent avec ceux du compte de gestion du Comptable.**

Affichée le : **12 avril 2019**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. A compter du 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : www.telerecours.fr.

AR PREFECTURE

017-241700459-20190411-D201935-BF

Reçu le 12/04/2019

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES

Pour :
 Contre :
 Abstentions :

26
 21
 25
 0
 0

Date de convocation : 05/04/2019

Présenté par le Président à Saint-Martin de Ré, le 11/04/2019



Délibéré par le Conseil Communautaire en session ordinaire à Saint-Martin de Ré, le 11/04/2019
 Les membres du Conseil Communautaire :

AUCLAIR Michel 	BINET Marie-Noëlle 	BOUYER Didier 	DECHELETTE Patrice 	DOEUFF Ghislaine
DUVAL Gilles 	GAILLARD Jean-Pierre 	GENDRE Léon 	GUERLAIN Frédéric 	HERAUDEAU Jean-Paul
JACOB Catherine 	JAFFARD Henry-Paul 	JUIN Gérard 	MAITRE Yann 	MASION-TIVENIN Isabelle
OGER Michel 	OLIVIER Jean-Louis 	PALITO Marlyse 	RAFFARIN Patrice 	RAYTON Patrick
RONTE Isabelle 	TURBE Béatrice 	VERGNON Gisèle 	VILLEDIEU Francis 	ZELY-TORDJMANN Chantal

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 12/04/2019
 et la publication le

Saint Martin de Ré, le
 12/04/2019

